

Avis d'Appel d'Offres National Ouvert (AAONO)

AAO N° : 003/CPMP-ANRPTS/2023

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite au Plan de Passation des Marchés paru dans le site de la ARMP www.armp.mr le 18 Janvier 2023 et l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le même site le 23 Janvier 2023..
2. Dans le cadre de l'exécution de son budget, l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisées (ANRPTS) envisage la réhabilitation des Centres d'Accueil des Citoyens (CACs) au niveau de certaines moughataas de Nouakchott. Les travaux doivent être faits dans un délai de 2 (Deux) mois (par lot) à partir de la date d'attribution définitive du marché.
3. Le soumissionnaire ne peut être attributaire que d'un seul lot.
4. Les travaux ne doivent pas empêcher le travail quotidien du CAC.
5. L'ANRPTS sollicite des offres sous plis fermés pour la réalisation des travaux. Le marché est divisé en 5 (cinq) lots comme présenté en détail dans le DAO.
 - ✓ **Lot 1** : CAC de TVZ et CAC de El mina
 - ✓ **Lot 2** : CAC de Dar Naim et CAC de Toujounine1
 - ✓ **Lot 3** : CAC de Arafat 1 et CAC de Riyad
 - ✓ **Lot 4** : CAC de Teyaret
 - ✓ **Lot 5** : CAC de Toujounine 2 et CAC de Arafat 2
6. Le présent appel d'offres est ouvert à tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) et qui ne sont pas frappés par les dispositions de l'article 25 de la loi n° 2021-024 (Cas d'incapacités et d'exclusions)
7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres auprès du secrétariat de la Commission de Passation des Marchés Publics, dans les locaux de l'ANRPTS, Quartier des Ministères, Nouakchott-Mauritanie tous les jours Ouvrables de 09h00 à 13h00.
8. Les exigences en matière de qualification sont :
 - ✓ Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen certifié par un expert agréé durant les trois dernières années équivalent au montant de sa soumission ;
 - ✓ Avoir réalisé, de façon satisfaisante, au moins un seul (1) marché similaire comparable en volume et en nature au cours des trois dernières années ;
 - ✓ Accès à des lignes de crédit, à hauteur de : 1 000 000 (Un Million) Ouguiyas MRU.
 - ✓ Disposer du personnel et du matériel précisés dans le DAO.
9. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : l'Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres

Sécurisés (ANRPTS), Quartier des Ministères, Nouakchott-Mauritanie à partir du 06 Septembre 2023 contre un paiement d'un montant de 3 000 (Trois mille) ouguiyas MRU, non remboursable et ce par l'achat d'une quittance Trésor Public.

10. Les offres devront être rédigées en français et devront être déposées à l'adresse indiquée dans le DAO au plus tard le 27 septembre 2023 à 11h00. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées aux frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes.

11. Les offres seront ouvertes, en séance publique de la Commission de Passation des Marchés Publics de l'ANRPTS, à l'adresse : Mauritanie, Nouakchott, Cartier des Ministères, Agence Nationale du Registre des Populations et des Titres Sécurisés (ANRPTS), salle des réunions de la CPMP, Tél : 45201616 le 27 septembre 2023 à 11h30, et ce en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent y assister.

12. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 30 000 (Trante Mille) Ouguiyas MRU, d'une validité de 120 jours à compter de la date limite de dépôt des offres.

13. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 90 (quatre-vingt-dix) jours, à compter de la date limite de dépôt des offres.

Le Président de la CPMP-ANRPTS

Cheikh MENNY

